

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 1571, 1572 et 1574

Prenez avis que lors d'une séance du conseil de la Ville de Deux-Montagnes tenue le 11 février 2016, les règlements suivants ont été adoptés ;

- **Règlement n° 1571** intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 918 317\$ pour des travaux de réfection de la 20^e avenue entre le chemin d'Oka et le boulevard Deux-Montagnes.*
- **Règlement n° 1572** intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 1 289 206 \$ pour des travaux de réhabilitation des infrastructures d'aqueduc et d'égout.*
- **Règlement n° 1574** intitulé *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 295 897 \$ pour des travaux de réfection à l'usine de filtration et des travaux au sentier cyclable Mont-St-Hilaire/Oka.*

Ces règlements sont réputés approuvés par les personnes habiles à voter le 29 février 2016.

Les règlements n° 1571, 1572 et 1574 ont été approuvés par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 6 avril 2016.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes situé au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes aux heures normales d'ouverture.

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Donné à Deux-Montagnes, ce 6 avril 2016.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Directeur des services juridiques et greffier